

Communiqué de presse

Embargo: 24.4.2023, 8h30

03 Travail et rémunération

Évolution des salaires en 2022

Hausse des salaires nominaux de 0,9% en 2022 et baisse des salaires réels de 1,9%

L'indice suisse des salaires nominaux a augmenté en moyenne de 0,9% en 2022 par rapport à 2021. Il s'est ainsi établi à 100,7 points (base 2020 = 100). Compte tenu d'un taux d'inflation annuel moyen de +2,8%, les salaires réels ont baissé de 1,9% (97,3 points, base 2020 = 100), selon les calculs de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En 2022, les salaires nominaux ont en moyenne augmenté de 0,9% par rapport à 2021, (−0,2% en 2021; +0,8% en 2020; +0,9% en 2019 et +0,5% en 2018). Pour les principales conventions collectives de travail (CCT) recouvrant près d'un demi-million de personnes salariées, la croissance des salaires effectifs (nominaux), négociée à titre collectif pour 2022, a atteint un taux de +0,3%.

Le renchérissement lié notamment à la hausse des prix du gaz, des produits pétroliers, des voitures et des loyers du logement a abouti à une inflation exceptionnelle de +2,8% à fin 2022. Le pouvoir d'achat des salaires, résultat de l'ajustement des salaires nominaux à l'inflation, a donc diminué de 1,9%.

Hausse nominale de 0,7% dans le secondaire

Les salaires nominaux ont augmenté en moyenne de 0,7% dans le secteur industriel, soit une hausse légèrement plus modérée que dans l'ensemble de l'économie (+0,9%). Les branches économiques du secteur secondaire ont affiché une forte dispersion de l'évolution des salaires, allant de −2,2% à +4,0%.

Les progressions nominales les plus marquées ont été enregistrées dans les branches: cokéfaction et raffinage, industries chimique et pharmaceutique (+4,0%), fabrication de machines et matériels de transport (+2,0%) et industries extractives, production et distribution d'énergie et d'eau et gestion des déchets (+1,2%). À l'autre bout de l'échelle, les industries du caoutchouc, du plastique et des produits minéraux non métalliques (−2,2%), la fabrication de produits informatiques et d'équipements électroniques, ainsi que l'horlogerie (−0,6%) ont connu une baisse salariale. Les salaires nominaux ont connu une hausse modérée dans la branche de la construction (+0,4%) alors qu'ils sont restés stables dans les industries alimentaires et du tabac (+0,0%).

Hausse nominale de 1% dans le tertiaire

Comparé au secteur industriel, le secteur des services a enregistré une augmentation légèrement plus forte des salaires nominaux (+1,0% en moyenne). Comme dans le secteur secondaire, les évolutions salariales ont considérablement varié selon les secteurs d'activités: la branche des assurances (+2,7%) et les activités informatiques et services d'information (+2,4%) ont bénéficié des augmentations salariales les plus élevées alors les activités de poste et de courrier (-0,3%) et la branche des arts, spectacles et activités récréatives ont connu des baisses des salaires (-1,4%).

Baisse des salaires réels de 1,9%

En raison du niveau élevé de l'inflation en 2022 (+2,8%) en moyenne annuelle, le pouvoir d'achat des salaires a baissé de 1,9%. L'évolution des salaires réels en 2022 s'est située dans une fourchette allant de -5,0% à +1,2%, soulignant ainsi la diversité des dynamiques salariales qui caractérise chaque branche économique. En 2022, seule la branche «Cokéfaction et raffinage; Industries chimique et pharmaceutique» a bénéficié d'une évolution positive des salaires réels, alors que le pouvoir d'achat des salaires a baissé dans toutes les autres branches économiques.

Progression nominale plus forte pour les hommes

En 2022, les salaires nominaux des hommes ont augmenté en moyenne de 1,1% (valeur nominale), tandis que ceux des femmes ont connu une hausse plus modérée (+0,8%).

Parmi les branches avec les plus fortes hausses des salaires nominaux, on peut citer, pour les hommes, les activités financières et d'assurance (+2,2%) et, pour les femmes, les activités spécialisées scientifiques et techniques (+1,7%).

Fiche descriptive de l'indice suisse des salaires

Source

L'indice suisse des salaires est calculé chaque année à partir des données contenues dans les déclarations d'accidents et transmises à l'OFS par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA). Les calculs portent sur environ 250 000 données individuelles. L'exploitation de ces données exclut le secteur primaire, les personnes en apprentissage et les stagiaires.

But

Mesurer l'évolution annuelle des salaires en tant que prix du travail. L'indice suisse des salaires élimine en partie les effets induits par les modifications de la structure des personnes salariées au cours du temps, sur l'évolution du salaire moyen (en fixant la pondération à une année de base donnée pour une période de 5 ans). Les modifications de structure sont notamment induites par l'augmentation de la qualification, les promotions et les mouvements d'entrée et de sortie dus aux départs et aux embauches.

Définition du salaire

Le **salaire contractuel brut standardisé** correspond à la rémunération inscrite sur le contrat de travail pour une personne salariée engagée à plein temps. Les salaires des personnes à temps partiels sont mensualisés sur la base de la durée normale du travail dans l'entreprise qui les emploie.

Il comprend le salaire de base ainsi que le 13^e salaire (14^e salaire et suivants y compris), l'allocation de renchérissement, les indemnités de vacances et les indemnités pour jours fériés. Il s'agit du salaire avant toute déduction des cotisations de l'assurance sociale (AVS/AI, APG, AC, AANP), des cotisations (ordinaires et pour le rachat) à la prévoyance professionnelle LPP (2^e pilier) et avant prélèvement des impôts, sans les allocations familiales et les paiements en nature. Sont exclues les composantes salariales à caractère irrégulier (par exemple les gratifications, les primes et les commissions allouées de façon irrégulière), la part des prestations en capital ou des cotisations à caractère de prévoyance versée par l'employeur, ainsi que la rétribution des heures supplémentaires.

Méthode de calcul

L'indice suisse des salaires est un indice de Laspeyres calculé sur la base de l'observation de l'évolution du salaire moyen des personnes salariées regroupées par branche économique et sexe.

Pour mieux capturer les effets de la pandémie, les indices des années 2020 et 2021 ont été calculés avec une nouvelle pondération. La pondération comprend actuellement huit facteurs construits à partir de six variables. Des interactions avec la variable hommes-femmes y sont incluses. Pour plus d'informations, une note méthodologique peut être obtenue sur demande.

À noter toutefois que certains résultats détaillés manquent de précision statistique et doivent être interprétés avec précaution (ces résultats ont un astérisque dans les tableaux).

Nomenclature

Nomenclature générale des activités économiques NOGA08

Renseignements

Didier Froidevaux, OFS, Section Salaires et conditions de travail,
tél.: +41 58 463 67 56, e-mail: didier.froidevaux@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2023-0387

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

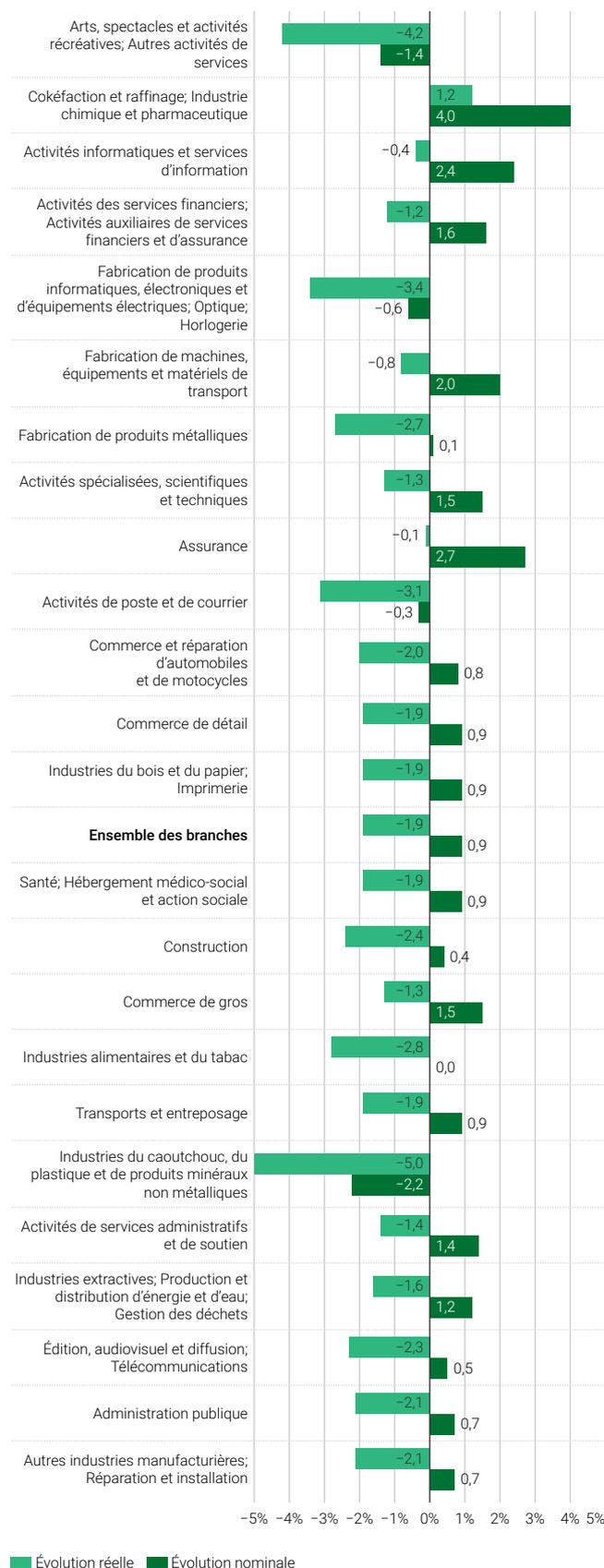
Indice des salaires nominaux et réels, 2021-2022

Branches économiques (NOGA08)	Indice des salaires nominaux			Indice des salaires réels		
	Indice (base 2020 = 100)		Variation en % par rapport à la dernière année disponible	Indice (base 2020 = 100)		Variation en % par rapport à la dernière année disponible
	2021	2022		2021	2022	
05-96 TOTAL	99,8	100,7	0,9	99,2	97,3	-1,9
05-43 SECTEUR SECONDAIRE	99,5	100,2	0,7	98,9	96,8	-2,1
05-09/ 35-39 Industries extractives; Production et distribution d'énergie et d'eau; Gestion des déchets	100,5	101,7	1,2	99,9	98,3	-1,6
10-12 Industries alimentaires et du tabac	100,3	100,3	0,0	99,7	96,9	-2,8
16-18 Industries du bois et du papier ; Imprimerie	99,8	100,7	0,9	99,2	97,3	-1,9
19-21 Cokéfaction et raffinage; Industries chimique et pharmaceutique	96,9	100,8	4,0	96,3	97,5	1,2
22/23 Industries du caoutchouc, du plastique et de produits minéraux non métalliques	100,5	98,3	-2,2	99,9	94,9	-5,0
24/25 Fabrication de produits métalliques	99,1	99,2	0,1	98,5	95,9	-2,7
26/27 Fabrication de produits informatiques, électroniques et d'équipements électriques; Optique; Horlogerie	98,9	98,3	-0,6	98,3	95,0	-3,4
28-30 Fabrication de machines, équipements et matériels de transport	99,0	101,0	2,0	98,4	97,6	-0,8
31-33 Autres industries manufacturières; Réparation et installation	102,1	102,8	0,7	101,5	99,4	-2,1
41-43 Construction	100,0	100,4	0,4	99,4	97,1	-2,4
45-96 SECTEUR TERTIAIRE	99,9	100,9	1,0	99,3	97,5	-1,8
45 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	99,6	100,4	0,8	99,0	97,0	-2,0
46 Commerce de gros	100,3	101,8	1,5	99,7	98,4	-1,3
47 Commerce de détail	99,7	100,6	0,9	99,1	97,2	-1,9
49-52 Transports et entreposage	100,4	101,3	0,9	99,8	97,9	-1,9
53 Activités de poste et de courrier	99,4	99,1	-0,3	98,8	95,7	-3,1
55/56 Hébergement et restauration	100,2	100,9	0,7	99,6	97,5	-2,1
58 - 61 Édition, audiovisuel et diffusion; Télécommunications	100,7	101,3	0,5	100,1	97,8	-2,3
62/63 Activités informatiques et services d'information	96,9	99,3	2,4	96,3	96,0	-0,4
64/66 Activités des services financiers; Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	98,3	99,9	1,6	97,7	96,5	-1,2
65 Assurance	99,3	102,0	2,7	98,7	98,6	-0,1
69-75 Activités spécialisées, scientifiques et techniques	99,3	100,8	1,5	98,7	97,4	-1,3
77-82 Activités de services administratifs et de soutien	100,5	101,9	1,4	99,9	98,5	-1,4
84 Administration publique	102,1	102,8	0,7	101,5	99,4	-2,1
86-88 Santé, Hébergement médico-social et action sociale	99,9	100,8	0,9	99,3	97,4	-1,9
90-96 Arts, spectacles et activités récréatives; Autres activités de services	96,7	95,4	-1,4	96,1	92,1	-4,2
Sexe Hommes	99,3	100,3	1,1	98,7	97,0	-1,7
Femmes	100,6	101,4	0,8	100,0	98,0	-2,0

Composantes du salaire: salaire contractuel brut de base. Les prestations non périodiques, les allocations familiales et les paiements en nature sont exclus du calcul.

Source : OFS, à partir des données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA)

Évolution des salaires nominaux et réels en 2022 par branche économique: variation en % par rapport à 2021

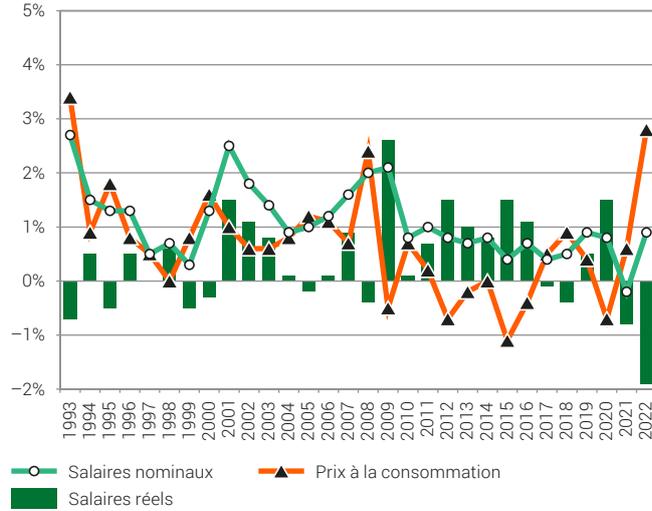


Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

© OFS 2023

Évolution des salaires nominaux, des prix à la consommation et des salaires réels, de 1993 à 2022

Variation par rapport à l'année précédente

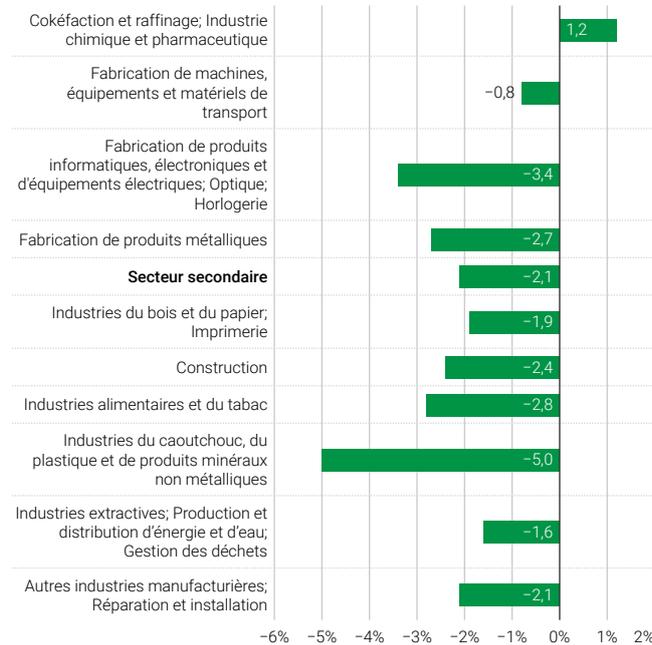


Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

© OFS 2023

Évolution des salaires réels en 2022 par branche économique; en % par rapport à 2021

Secteur secondaire

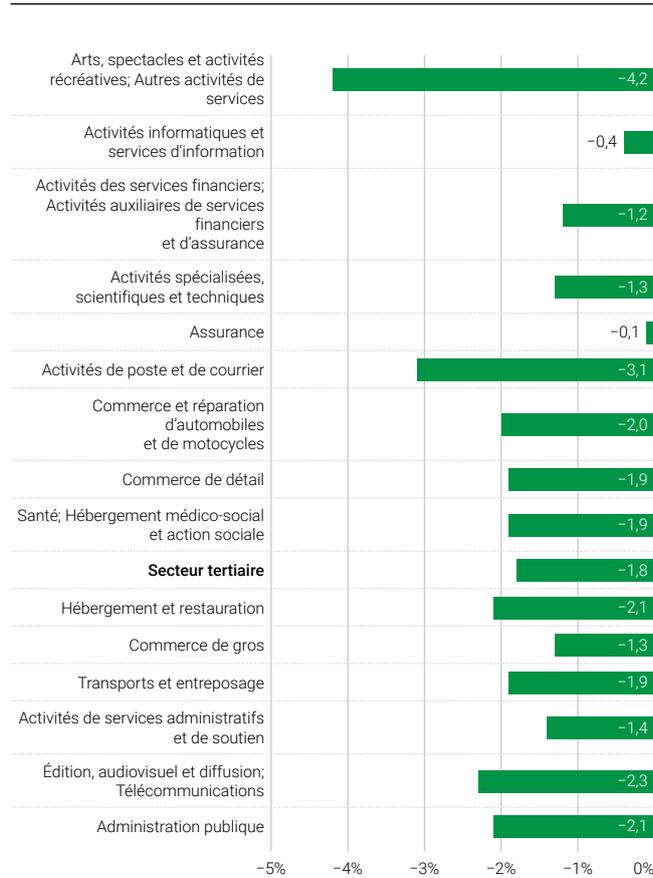


Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

© OFS 2023

Évolution des salaires réels en 2022 par branche économique; en % par rapport à 2021

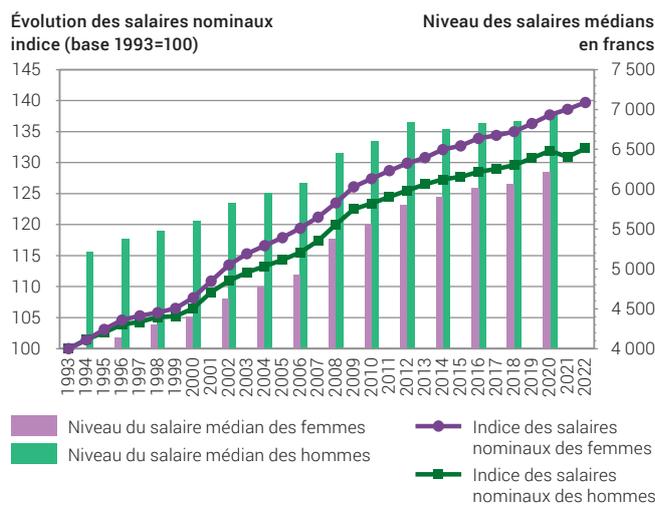
Secteur tertiaire



Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

© OFS 2023

Évolution et niveau des salaires selon le sexe



Échelle de droite: salaire médian, de 1994 à 2020

Échelle de gauche: indice des salaires de 1993 à 2022 (base 1993=100)

Sources: OFS – Indice suisse des salaires (ISS),
Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2023